



Sfax, le 28 juillet 2022

Avis aux doctorants - 4^{ème} et 5^{ème} année -

Année Universitaire 2022/2023

L'inscription s'effectue obligatoirement à travers le lien :

<https://enis-edst.tn>

La date limite d'inscription en Thèse de Doctorat (**renouvellement d'inscription**), est fixée pour une date limite le **30 Novembre 2022**.

Les doctorants sont tenus à suivre et respecter les procédures suivantes :

Dépôt du dossier d'inscription

Constitution du dossier d'inscription : 4^{ème} et 5^{ème} Année de Thèse

- * Demande de dérogation
- * Rapport sur l'état d'avancement du sujet de Thèse et les travaux à accomplir avec un calendrier clair d'exécution
- * Photocopie de toutes les inscriptions précédentes
- * Attestation de fiche de Thèse (www.theses.rnu.tn)
- * Procédure de paiement :
 - Les candidats qui seront autorisés à s'inscrire, après avis favorable des commissions de Thèse de Doctorat, doivent payer les frais d'inscription sur le site : <http://www.inscription.tn>
 - Les doctorants enseignants/chercheurs doivent apporter une attestation de travail

Le doctorant doit télécharger le récépissé de paiement sur son compte EDST.



**Le Directeur de l'Ecole Doctorale
Mohamed MASMOUDI**